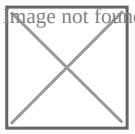

stationnement gênant copropriété

Par **dcasulli**, le **16/03/2012** à **10:55**

Bonjour,

Je suis propriétaire résidant dans une copropriété de 4 appartements. Nous avons pour chaque logement 1 garage 2 voitures. Commun aux 4 logements, nous avons 2 emplacements de parking (à l'intérieur de la cour).
Depuis plus de 6 mois, un des voisins qui est locataire depuis 2 ans, a sa voiture (épave) qui stationne sur l'une des places de parking. Avec l'autre propriétaire résidant, nous lui avons demandé de vive voix de bien vouloir enlevé sa voiture car il occupe un place (à savoir qu'il occupe cette place depuis + de 6 mois et en plus, il prend la 2ème place quasiment tout le temps). Mais toujours cette voiture stationnée...
A-t-on un recours possible ????

De plus, ces locataires ont un chat qui se met sur leur rebord de fenêtres (RDV) et résultat, il y a pleins de traces de chat sur la façade qui est dans un état lamentable !!!! Peut-on leur demander quelque chose ?

Nous avons pensé à prendre contact via notre syndic à leur propriétaire...

Merci pour vos réponses et votre aide.

Par **janus2fr**, le **16/03/2012** à **16:39**

Bonjour,
Il vous faut adresser une LRAR au propriétaire bailleur qui a le devoir de veiller sur le comportement de son locataire.
Si celui-ci cause des troubles de voisinage, c'est un motif pour ne pas renouveler son bail à échéance.

Par **pieton78**, le **19/03/2012** à **18:04**

Voyez votre règlement de copropriété s'il traite le sujet.
Si non inscrire une résolution pour la prochaine A-G stipulant une durée limitée pour les places "visiteurs" ou vous référer au code de la route "stationnement limité à 7 jours"

Pour agir il faut faire un constat d'huissier (c'est pas cadeau!)

Mais vous pouvez occuper systématiquement la 2ème place de parking en permanence... j'ai rien dit!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés